



Télétravail, quoi de neuf ?

A l'occasion des 5 ans de l'accord-cadre européen du 16 juillet 2002 et des deux ans de l'ANI français du 19 juillet 2005 sur le télétravail, l'ADIJ, l'ANACT, l'ANDCP et la Cfdt Cadres organisent un débat le 26 juin 2007 de 18h30 à 20h30, autour des premiers bilans.

Dialogue social

L'architecture originale du dialogue social de l'Union européenne a donné aux partenaires sociaux une mission spécifique dans la production normative.

Les partenaires sociaux peuvent ainsi convenir de négocier un accord collectif au niveau européen et le décliner dans les différents Etats membres, selon leurs procédures et pratiques propres. Ce fût la voie choisie pour le télétravail qui a donné lieu en France à l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005, signé par l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives, décliné sans intervention législative et étendu le 30 mai 2006, le rendant dorénavant applicable à l'ensemble des champs concernés.

Cette autonomie des partenaires sociaux a été saluée par l'ensemble des parties mais la tradition de négociation française ne correspond pas à celle construite au niveau européen, notamment concernant les parties à la négociation. Au niveau européen, les entreprises à participation publique ou qui assurent des activités d'intérêt économique général sont représentées mais pas dans le cadre de la négociation française. Ces entreprises ne sont donc liées par l'accord français. De plus, le cadre de l'ANI exclut les secteurs « hors champ » c'est-à-dire les secteurs dont les employeurs ne sont pas adhérents au MEDEF, à l'UPA ou à la CGPME (agriculture, économie sociale, presse, audiovisuel, spectacle vivant...).

Quel est l'avenir de ce type de négociation ? Quelles sont les limites ?

Les accords

La production d'accords reste faible à ce jour, une seule branche a négocié un accord sur le télétravail, celle des Télécommunications qui n'a fait qu'adapter un accord qui existait avant même l'accord européen.

Renault a négocié à la « va vite » un accord d'entreprise sur le sujet mais pour des raisons d'économie de surface au sol en région parisienne.

Certaines entreprises tolèrent des situations de télétravail au gré à gré, sans cadre collectif, d'autres entreprises pratiquent le « télétravail sauvage ».

Au terme des accords, le télétravail est considéré comme un « moyen pour les entreprises de moderniser l'organisation du travail mais aussi comme un moyen pour les salariés de concilier vie professionnelle et vie sociale et de leur donner une plus grande autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches ».

Les questions restent cependant nombreuses quant à sa mise en œuvre : irruption dans la sphère privée du domicile, temps de travail, charge de travail, formation, management à distance, déconnexion, socialisation...

Quels sont les freins au développement du télétravail, quelles sont les questions juridiques ?

Participants au débat animé par Emmanuel Franck, journaliste à Entreprise et Carrières :

- **Jean-Emmanuel Ray**, professeur à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), auteur de « droit du travail, droit vivant » Editions Liaisons 15ème édition, septembre 2006.
- **Marcel Grignard**, secrétaire national **CFDT**.
- **Charlotte Duda**, DRH Stream International, Présidente nationale de l'**ANDCP**, Association Nationale des Directeurs et Cadres de la fonction Personnel, www.andcp.fr/actualite/breves.php
- **Maître Christine Baudoin**, Avocat Associé du Cabinet LMT AVOCATS, Spécialiste en Droit Social, **ADIJ**, Association pour le développement de l'information juridique www.adij.asso.fr
- **Denis Bérard**, chargé de mission changement technologique et organisationnel, ANACT, Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail www.anact.fr

Débat « Télétravail, quoi de neuf ? »

Mardi 26 juin 2007, de 18 h 30 à 20 h 30
2 bd de la Villette, 75019 Paris (métro Belleville)

Vous pouvez vous inscrire...

⇒ Par mél : sylvie.deboyer@cadres.cfdt.fr

⇒ Par fax : 01 56 41 55 01

⇒ Par courrier : CFDT Cadres - 47/49 avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

Formulaire d'inscription

Débat

**Télétravail,
quoi de neuf ?**

Mardi 26 juin 2007
18 h 30 à 20h 30

2 bd de la Villette
75019 Paris
(Métro Belleville)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme/Institution/Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Mél :